

20 octobre 2022

L'urgence salariale c'est maintenant !

Lors d'une interview télévisée, Stanislas Guérini a indiqué, comme il l'avait fait lors de la réunion bilan des mesures salariales mi-septembre qu'aucune mesure salariale générale ne serait prise pour les agent-es publics avant la fin de l'année. Il a en outre précisé qu'en début d'année 2023, c'est lors des discussions autour des carrières et rémunérations en fonction de la conjoncture que des mesures pourraient être étudiées.

Pour Solidaires, cette situation n'est pas admissible.

Alors que les mouvements de grève et de contestation se multiplient et s'amplifient, que la situation quotidienne de la population et notamment des agent-es publics se dégrade chaque jour compte-tenu d'une inflation galopante, que les tarifs de l'énergie augmenteront de 15% à partir de début janvier, que les agent-es publics se verront inciter à télétravailler plus au cours de l'hiver, avec une indemnité largement insuffisante, le ministre ne veut toujours rien entendre de l'urgence salariale dans la fonction publique.

Il n'est pas possible de se satisfaire des 3,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice accordés en juillet après un quinquennat totalement blanc. Il n'est pas possible d'afficher les 1,5% correspondant aux évolutions de carrière comme des augmentations générales. Cela ne trompe personne. Les agent-es voient très bien ce qui apparaît sur leur feuille de paie et se rendent bien compte des pertes de salaires subies à cause de douze années d'absence de mesures salariales générales

Pour Solidaires, l'urgence salariale est là et exige une réponse immédiate par :

- l'attribution de 85 points c'est-à-dire une augmentation immédiate pour toutes et de 400€
- une revalorisation du point d'indice rattrapant les pertes subies
- l'indexation de la valeur du point sur l'inflation
- des grilles de carrières linéaires revalorisées, notamment concernant les filières féminisées
- La déclinaison de ces mesures pour les contractuel-les, qui doivent bénéficier aussi de plans de titularisation massifs.

